

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**  
**Lieu d'enfouissement technique de Champlain**  
**Juin 2023**

Monsieur le président,

Monsieur le commissaire,

Présentation

Je suis Guy Simon, citoyen de Champlain depuis 1983, maire de la municipalité et membre du Conseil des maires de la MRC Des Chenaux depuis novembre 2013, et préfet suppléant de cette MRC depuis novembre 2021. À titre de maire de la Municipalité de Champlain, je suis délégué d'office au sein du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) depuis 2013, je préside également le Comité de vigilance du LET de Champlain. J'aimerais vous entretenir de notre vision du projet de prolongation de la vie utile de notre lieu d'enfouissement.

Historique

Depuis 1983, je suis témoin de l'évolution du site de Champlain jadis que l'on nommait « *dépotoir* » à celui de « *lieu d'enfouissement technique* ». Ce site d'enfouissement desservait à l'origine, à l'époque qui précède les fusions municipales qui ont eu cours au début des années 2000, la population de Champlain et de la MRC de Francheville, ce qui incluait les municipalités de Ste-Marthe et de Cap-de-la-Madeleine ainsi que St-Séverin de Prouxville. La MRC Des Chenaux actuelle a succédé à celle de Francheville il y a maintenant plus de 20 ans.

Les fusions municipales modifiant les limites administratives des MRC de la Mauricie et créant la MRC des Chenaux, il fut nécessaire de régulariser les titres de propriété et d'optimiser la gestion du LET de Champlain. Énercycle, un regroupement des municipalités de la Mauricie à qui ces dernières ont délégué leur compétence en gestion des matières résiduelles devenait l'organisme responsable du LET de Champlain.

La volonté de maintenir le lieu d'enfouissement sous propriété et responsabilité publique fut au cœur des démarches initiées par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle). Des expropriations, des ententes et des débats juridiques importants ont eu lieu pour préserver l'acquis de l'accès et les dimensions actuelles du site.

Au cœur de ces démarches, une condition primordiale pour la Municipalité de Champlain pour officialiser le transfert de la propriété à Énercycle, était qu'une voie de contournement donnant accès au LET soit aménagée afin de dévier le passage des camions lourds du village de Champlain.

Une fois la propriété du LET officiellement confirmée, des travaux importants de mise aux normes ont été effectués par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ainsi qu'une mise à niveau des installations de traitement des eaux usées et du biogaz.

Au début des années 2010, seules les municipalités de la MRC Des Chenaux continuent d'enfouir ses matières au lieu d'enfouissement de Champlain et peu d'autres matières viennent combler la capacité d'élimination du lieu d'enfouissement.

#### Depuis 2014.

Le lieu d'enfouissement technique se trouve en surcapacité. Pour poursuivre nos engagements contractuels envers notre entreprise voisine, Diana Food, c'est-à-dire fournir du gaz servant à ses procédés de production et traiter des eaux de rejet à même le système de traitement des eaux du site, il était nécessaire de conclure une entente avec un partenaire afin d'apporter une quantité de matière minimale permettant de maintenir le lieu d'enfouissement en opération et l'optimiser. Une entente est alors conclue entre Énercycle et Matrec.

Lors des premières années de ce partenariat, le tonnage a augmenté atteignant les 100 000 tonnes annuelles prévu au certificat d'autorisation. Une demande d'augmentation a été autorisée et l'apport est monté à 150 000 tonnes annuellement jusqu'en 2022.

Depuis 2021, Matrec et Énercycle travaillent à ce projet de maximisation du site actuel. Le projet a été présenté à la municipalité de Champlain, à la MRC Des Chenaux, au comité de vigilance du site. Trois séances publiques d'information se sont tenues à Champlain, une visite guidée pour les membres du Conseil Municipal et ceux du Comité de vigilance et une porte ouverte au grand public des municipalités environnantes avec tournée sur l'ensemble du site ont été faites.

Nous avons été informés que d'autres organismes régionaux ont été rencontrés et informés comme le comité consultatif agricole de la MRC, le Conseil régional en environnement de la Mauricie, la société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA), les nations autochtones Huronne-Wendat et Atikamekw.

Aussi, Énercycle et Matrec ont publié régulièrement des reportages dans le bulletin municipal Le Champlinois en lien avec le projet d'agrandissement et les activités au LET.

#### Sur le plan technique

Énercycle qui regroupe 37 municipalités (Trois-Rivières, Shawinigan, MRC de Maskinongé, MRC de Mékinac et MRC Des Chenaux) est toujours propriétaire du site de Champlain et détenteur du certificat d'accréditation, il continuera de l'être.

Matrec est l'opérateur du site, il a produit les études environnementales requises pour formuler la demande d'une prolongation de vie utile du site.

Les réponses aux questions posées par le ministère de l'Environnement ont été transmises. Matrec poursuit les activités nécessaires pour honorer le contrat de fourniture de gaz et de traitement des eaux de l'entreprise voisine Diana Food, dépose les sommes nécessaires au besoin des activités de post-fermeture.

Depuis 2014, Matrec et Énecycle répondent aux quelques avis signalés par le Ministère de l'Environnement, corrigent rapidement les situations et présentent des plans d'actions pour pallier à court terme et corriger à long terme les éléments soulevés.

Les améliorations apportées au site, les nombreux investissements réalisés, la mise en place de nouveaux procédés opérationnels et le comportement du nouvel opérateur ont amené une acceptation sociale des activités passées et celles qui sont présentées pour le futur. La confiance actuelle de la communauté à l'égard du LET résulte donc d'un cheminement qui s'échelonne sur plusieurs années.

### Sur le plan financier

En vertu de l'entente qui lie les municipalités de la région, Champlain, une municipalité hôte d'un lieu d'enfouissement, reçoit une compensation pour chaque tonne de matières résiduelles enfouie sur son territoire. Il est évident que la fin des activités au site de Champlain causerait un manque à gagner annuel important. À titre de référence, pour l'année 2022 la redevance à l'enfouissement, la taxe sur les installations utilisées et la réduction des frais d'enfouissement représentent 319 000\$ sur un budget municipal d'un peu plus de 3 000 000\$.

Dans le cas d'une prolongation de vie du site et d'une autorisation pour 250 000 tonnes annuelles, les mêmes éléments peuvent représenter plus de 537 500\$, la redevance au tonnage enfoui étant indexée annuellement.

Sur un plan plus régional, la fin des activités du site de Champlain signifie que les municipalités de la MRC Des Chenaux devront acheminer leurs matières résiduelles au lieu d'enfouissement situé à Saint-Etienne-des-Grès. Comme la MRC opère elle-même son service de collecte et que la répartition des coûts tient compte notamment des distances à parcourir, toutes les municipalités verront leur facture de collecte augmentée. Pour une municipalité dont la population se situe entre 500 et 600 citoyens, cette augmentation est importante au budget municipal et au compte de taxes des citoyens. Je laisserai à mes collègues de la MRC le soin de préciser les impacts.

Enfin, au niveau de l'ensemble de la Mauricie, les travaux de mise aux normes qui ont été réalisés par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie au lieu d'enfouissement technique de Champlain font encore l'objet d'une dette que le contrat liant Énecycle et Matrec contribue à réduire. La fin des activités du lieu d'enfouissement technique de Champlain causerait un lourd fardeau financier pour les 37 municipalités membres d'Énecycle et les citoyens de la Mauricie.

### Conclusion

Rappelons-nous que le projet se réalise à l'intérieur des limites de la propriété actuelle et qu'il n'affecte aucunement le secteur agricole. Aucune procédure d'expropriation et aucun débats juridiques ne seront nécessaires pour la poursuite des activités de notre lieu d'enfouissement. De plus, le conseil d'administration représentant les 37 municipalités conjointement propriétaires de ce lieu d'enfouissement souhaite maintenir en opération cette installation qui s'inscrit dans le plan conjoint de gestion des matières résiduelles de la région (PCGMR) et qui répond à toutes les exigences règlementaires en vigueur.

Au cours des 9 dernières années d'opérations à Champlain, les gestionnaires d'Énercycle et de Matrec ont su démontrer leur expertise, leur sensibilité aux préoccupations du voisinage et leur grand respect des règles qui encadrent l'exploitation d'une telle installation.

Pour toutes ces raisons, la municipalité de Champlain appuie le projet d'agrandissement du LET de Champlain et croit qu'il est bon pour la municipalité, la MRC et la Mauricie.